

Prf *Partenariat*
Professionnel en
Rituels Funéraires

« La personne avant tout »

Mission

- *« La mission du Partenariat Professionnel consiste à regrouper des entreprises funéraires qui désirent partager les mêmes objectifs de respect de la personne décédée et d'excellence de services de qualité. Le Partenariat servira à mettre en commun un savoir-faire novateur au niveau des ressources humaines, matérielles et financières afin de développer les compétences et les meilleures pratiques professionnelles de ses entreprises partenaires. »*

Historique du Partenariat professionnel

- Le groupe Athos services commémoratifs et le Réseau Signature PRF, un organisme à but non lucratif, ont décidé de mettre en commun leur expertise pour créer un Regroupement d'entreprises funéraires professionnelles.
- Chaque entreprise membre du Partenariat demeure indépendante et autonome, contrairement au concept de franchises

Les 5 avantages du Partenariat professionnel

1. La reconnaissance professionnelle par l'accompagnement à la certification du BNQ et la formation continue professionnelle du Cégep de Rimouski
2. Le réseau de référencement pour les pré-arrangements avec un territoire protégé
3. Le pouvoir d'achat d'un regroupement d'entreprises
4. L'apport d'outils favorisant l'innovation technologique
5. Le support pour des campagnes de publicité et de marketing communes

Développement des affaires

- Voici les priorités pour le développement d'affaires entre les membres du Partenariat:
- Négocier une politique commune d'achat auprès des fournisseurs (cercueil, urnes, et autres biens) et auprès de services professionnels (banques, bureaux d'avocats ou de comptables, etc..)
- Mettre en place un réseau de référencement pour l'achat de pré-arrangements
- Faire des campagnes de marketing et de publicité en commun afin de diminuer les coûts et mieux faire connaître notre expertise

Développement de l'expertise professionnelle

- Mettre en commun des contenus et des outils de support technologiques (production de vidéos, logiciels de gestion et sites web) afin de mieux faire connaître nos produits et services
- Partager des ressources humaines dans différents secteurs (thanatopraxie, experts en vente, conseillers en communication, etc...)
- Développer des formations sur mesure selon les besoins spécifiques aux entreprises

Un Partenariat Professionnel sélectif

- Les entreprises membres du Partenariat Professionnel sont sélectionnées en fonction des trois critères suivants:
- Réputation d'intégrité et de respect de la clientèle
- Leadership professionnel reconnu par sa communauté
- Esprit d'ouverture aux changements et aux bonnes pratiques professionnelles

Adhésion au Partenariat Professionnel

- Les principales conditions d'adhésion sont les suivantes telles que définies dans un Protocole d'entente de services:
- S'inscrire dans un Parcours de reconnaissance professionnelle afin de devenir membre licencié du Réseau Signature PRF. Ce parcours comprend deux étapes simultanées
 1. Adhérer à la démarche de certification professionnelle du BNQ
 2. Inscrire ses employés à la formation collégiale professionnelle PRF-Professionnel en rituels funéraires et ORF-Officier en rituels funéraires du Cégep de Rimouski

Participation au Partenariat professionnel

- Chaque entreprise membre du Partenariat professionnel s'engage à:
- Partager son expertise professionnelle avec les autres membres
- Développer une politique de pouvoir d'achat commune
- Favoriser le développement des affaires entre membres
- Faire connaître le Partenariat professionnel dans sa communauté

Frais d'adhésion au Partenariat professionnel

- Il n'y a aucuns frais d'adhésion au Partenariat Professionnel et pour l'obtention d'une licence du Réseau Signature PRF
- Chaque entreprise membre du Partenariat est responsable des frais reliés à la démarche de certification du BNQ et de la formation collégiale PRF et ORF du Cégep de Rimouski. À cet effet, des subventions du Ministère de la Main-d'œuvre sont accessibles, dépendant de la région où se situe l'entreprise.
- Sur demande, le Réseau Signature PRF pourra accompagner les membres du Partenariat Professionnel dans leur parcours de reconnaissance professionnelle après évaluation des besoins et selon un taux horaire fixé à l'avance

Organisation du Partenariat

- Le Partenariat a un conseil d'administration formé de huit membres
- Les membres du Partenariat sont parrainés chacun par un membre du Conseil d'administration à qui ils se réfèrent pour obtenir de l'information
- Des rencontres d'échanges sont organisées afin de partager l'expertise professionnelle et le développement des affaires en commun entre les membres

Besoin d'informations ?

- Votre entreprise souhaite devenir membre de notre Partenariat Professionnel ?
- Pour plus d'informations veuillez contacter par e-mail :

M. Jean Baillargeon, Directeur de l'Institut PRF : jbexpertconseil@videotron.ca